



Titre CIRCULAIRE N° 2007-04 DU 24 JANVIER 2007

Objet ▪ ASSURANCE CHOMAGE - AIDE AU RECLASSEMENT
 ▪ PRECISIONS SUR L'AIDE DEGRESSIVE A L'EMPLOYEUR

Origine Direction des Affaires Juridiques
 INSP0006

RESUME : ▪ L'aide dégressive à l'employeur (ADE) pour l'embauche d'un allocataire âgé de moins de 50 ans indemnisé par l'assurance chômage peut être attribuée si celui-ci a perçu 365 allocations journalières.

 ▪ La présente instruction s'applique aux demandes d'aide dégressive à l'employeur postérieures au 12 décembre 2006.

"Document émis pour action après validation par signature de la Direction de l'UNEDIC"

Unédic

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr



Direction des Affaires Juridiques

Paris, le 24 janvier 2007

CIRCULAIRE N° 2007-04

- ASSURANCE CHOMAGE - AIDE AU RECLASSEMENT
- PRECISIONS SUR L'AIDE DEGRESSIVE A L'EMPLOYEUR

Madame, Monsieur le Directeur,

En application de l'article 47 du règlement général et de l'accord d'application n° 10 annexé à la Convention du 18 janvier 2006 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage, l'aide dégressive peut être attribuée à l'employeur qui embauche un allocataire âgé de moins de 50 ans qui justifie d'une indemnisation de plus de 12 mois.

Le Groupe Paritaire National de Suivi (GPNS) a précisé, lors de sa réunion du 12 décembre 2006, que les 12 mois d'indemnisation sont décomptés à partir des jours ayant donné lieu au versement des allocations, soit 365 jours indemnisés.

La présente circulaire modifie en conséquence, à compter de cette date, la circulaire n° 2006-19 du 21 août 2006 (fiche 8, point 2.1.2.). Elle concerne toutes les demandes d'ADE postérieures au 12 décembre 2006, dès lors qu'aucune décision d'attribution n'a été prise par l'Assédic.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,



Jean-Pierre REVOIL

Unédic

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr